

Périodiques non canadiens

Les réactions ont été nombreuses à cette mesure du gouvernement, et certaines sont venues du *Reader's Digest*. Ses éditeurs ont lancé une campagne pour tenter de persuader leurs abonnés d'intervenir, en quelque sorte, auprès d'Ottawa pour eux et d'exhorter les députés à faire échec aux modifications à la loi de l'impôt annoncées par le secrétaire d'État (M. Faulkner).

Faisant appel à ses abonnés, *Reader's Digest* affirmait: «Notre sort dépend maintenant du Parlement». C'est ce qu'on pouvait lire dans un feuillet spécial du numéro de mars 1975 du *Reader's Digest*. On y rappelait ses réalisations au cours des 32 années de diffusion au Canada. Il donnait même la liste de ses grandes réalisations. Sans doute que le *Reader's Digest* a rempli un rôle utile au Canada mais, à mon avis, telle n'est point la question. Je le répète, la question concerne un privilège fiscal et l'attitude que nous avons eue par le passé à l'égard du *Reader's Digest* ou du *Time*, ne nous engage pas pour l'avenir.

● (1520)

Notre loi de l'Impôt sur le revenu stipule nettement que, pour avoir le droit de déduire des dépenses pour la publicité sur le revenu d'une revue ou d'un journal, 75 p. 100 des actions de l'entreprise doivent appartenir à des Canadiens. Le *Reader's Digest* et le *Time* n'ont pas une participation canadienne de 75 p. 100, et pourtant, ils sont exemptés de l'application de cette disposition depuis dix ans. C'est un privilège. Il me semble manifestement injuste que deux des revues les plus riches et les plus influentes du monde jouissent de privilèges fiscaux particuliers dont ne jouissent aucune autre entreprise étrangère importante de ce genre.

Retirer progressivement un privilège doit assurément être un des défis les plus difficiles à relever pour tout gouvernement, où qu'il soit. Je suis bien aise que le gouvernement ait dans ce cas, pris une telle décision. Le *Reader's Digest* prétend que cette mesure sera désastreuse. Au lieu de nous menacer de suicide, comme ils le font, le *Reader's Digest* et le *Time* devraient, je crois, se mettre au travail et préparer un programme concret leur permettant de survivre sans privilèges fiscaux, ou devons-nous en déduire que ces revues prétendent avoir le droit de réclamer un tel privilège à perpétuité? C'est peut-être ce qui se produit lorsqu'un privilège dont jouit un groupe, une grande entreprise, un société ou une grande revue, a été accordé pendant trop longtemps.

D'après moi, une période de dix ans est trop longue et le gouvernement aurait dû intervenir il y a longtemps. On aurait dû supprimer ce privilège de la loi de l'impôt sur le revenu il y a longtemps. Des députés ont parlé des lettres qu'ils ont reçues en faveur des magazines *Reader's Digest* et *Time*, mais que je sache, personne n'a donné le point de vue opposé. J'ai reçu de la Canadian Periodical Publishers' Association, dont les membres ont un tirage global de 1.3 million, une lettre dans laquelle elle a voulu réitérer son appui pour le bill C-58. La lettre ajoute de plus:

Nous croyons fermement que la concurrence que le *Time Canada* et le *Reader's Digest* devront livrer aux revues canadiennes sur un pied d'égalité, ouvrira un champ d'action passionnant à un plus grand nombre d'auteurs, de dessinateurs, de photographes, d'imprimeurs, de typographes et d'autres des arts graphiques partout au Canada.

L'Association dit que l'importance, la qualité, la rentabilité et la valeur culturelle des revues canadiennes augmenteront. Elle prévoit aussi qu'il y aura plus de magazines. J'ignore s'il y en aura plus ou non. Si *Time* cesse de publier une édition canadienne, je ne suis pas sûr que nous conti-

[M. Raines.]

nuerons de lire son édition internationale. Si *Reader's Digest* cesse de publier son édition canadienne, je ne suis pas sûr qu'elle sera vendue partout au Canada. Je ne sais pas non plus ce qu'il adviendra de nos revues canadiennes. Je suppose qu'il y aura plus de travail pour les écrivains, mais c'est sans importance à mes yeux. J'espère qu'ils feront fortune, mais c'est leur affaire. J'espère que *Reader's Digest* et *Time* vont continuer de s'enrichir, mais c'est leur affaire.

Ce qui m'intéresse, et devrait aussi intéresser le gouvernement et les contribuables que nous représentons, c'est de veiller à ce que personne ne jouisse d'un privilège spécial. Voilà ce qui m'intéresse présentement et qui devrait intéresser tous les députés. Maclean's annonce que sa revue paraîtra tous les deux lundi à compter du 6 octobre 1975. Voilà qui est bien; j'espère que *Maclean's* survivra, mais je ne m'en inquiète pas trop.

On a dit beaucoup de choses au cours de ce débat. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) est même allé jusqu'à citer la déclaration des droits. J'ai lu le hansard soigneusement et je ne parviens à voir comment la lecture de la Déclaration des droits à l'appui de l'argument du député a quoi que ce soit à voir avec le retrait de certains privilèges dans le cas de certaines grandes sociétés. Moi aussi, j'aimerais vous citer un extrait de la Déclaration des droits tirés du hansard, à la page 5888. On y parle de la liberté de parole, de la liberté de réunion et d'association, de la liberté de la presse. La liberté de la presse mais certainement! Laissons l'édition s'épanouir ou faire faillite. A mon avis, le problème fondamental n'est pas là. Nous allons donner à l'édition la liberté de faire un million de dollars, comme certains syndicats l'ont fait, et la liberté de cesser de publier comme d'autres l'ont fait.

Mais je souligne encore qu'on se fait au Canada l'idée fautive qu'on interdit en quelque sorte à *Time* et à *Reader's Digest* l'accès au Canada, qu'on sévit contre elles. Mais cela, on ne l'a jamais fait, on ne le fait pas actuellement et on ne le fera jamais. La question est simple: nous mettons fin aux chèques de bien-être, à leurs privilèges spéciaux. Le gouvernement actuel, pas plus que n'importe quel autre gouvernement Canadien quant à cela, n'a jamais dit aux Canadiens quoi lire. Le gouvernement ne dit à personne ce qu'il doit écrire. Il dit tout simplement aux revues que pour tirer parti des avantages fiscaux dont bénéficient les revues canadiennes, elles doivent être canadiennes, et si *Time* ou *Reader's Digest*, ou toute autre revue, veut se conformer à ces suggestions, alors il n'en tient qu'à elles de le faire.

Nous ne leur disons pas comment le faire, ni quoi ni quand publier. Nous disons simplement que nous leur avons accordé des avantages fiscaux pendant dix ans, et que cela suffit. Aucun argument logique ne justifie le maintien de ces concessions. A mon avis, elles n'auraient jamais dû être accordées. Nous entendrons d'autres arguments quand le comité de la radiodiffusion, dont je suis membre, sera saisi de la question, mais je n'ai pas encore entendu d'argument convaincant en faveur du maintien de privilèges fiscaux à qui que ce soit.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Madame l'Orateur, c'est un privilège de prendre la parole cet après-midi, dans le cadre d'un débat aussi important dans l'histoire de l'édition au Canada. Il est important parce qu'il porte sur un sujet qui tient beaucoup à cœur aux Canadiens, qui touche de près les sentiments et les intérêts nationaux.